

Questions orales

LA POSITION DU MINISTRE

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire. Cela ne dérange-t-il pas le ministre de savoir que les fonctionnaires du pipe-line du Nord et de l'Office national de l'énergie ont bénéficié respectivement d'une augmentation de 13.1 p. 100 et de 13.9 p. 100, alors que les chômeurs travaillant aux projets n'ont reçu qu'une augmentation de 3 p. 100?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, ce qui ne me dérange pas, c'est que le gouvernement ait pu, grâce aux initiatives qu'il a prises, ramener en un an le taux d'inflation de plus de 12 p. 100 à 6 p. 100, ce qui va contribuer considérablement à soulager et à aider tous les Canadiens.

M. Lewis: Et le taux de chômage?

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

L'ÉMISSION DE MANDATS DE SURVEILLANCE—LE
RENOUVELLEMENT ANNUEL

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Madame le Président, la semaine dernière, les médias ont fait grand cas de la déclaration du solliciteur général selon laquelle de nombreux Canadiens faisaient l'objet de mandats de surveillance permanents émis par des solliciteurs généraux. Le solliciteur général prétend-il maintenant qu'on l'a mal cité ou a-t-il grandement modifié le système en vigueur en 1980, lorsqu'il est entré en fonction, système en vertu duquel chaque mandat doit être étudié et renouvelé, au besoin, à la fin de chaque année civile?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Madame le Président, comme mon prédécesseur le sait fort bien, la loi ne prévoit aucun mandat permanent. En fait, les articles selon lesquels certains Canadiens faisaient l'objet d'une surveillance à vie étaient faux. J'ai signalé que certains mandats étaient permanents en ce sens qu'ils ont été reconduits, mais le député a tout à fait raison de dire qu'il faut les renouveler chaque année. Je suis heureux de pouvoir affirmer qu'aucun de ces mandats, et ce n'est que quelques-uns qui sont renouvelés périodiquement, n'est valable à vie.

L'INSTALLATION DE DISPOSITIFS D'ÉCOUTE ÉLECTRONIQUE

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Madame le Président, ma question supplémentaire qui porte sur de l'histoire passée s'adresse également au solliciteur général. Il n'est pas sans savoir que lorsqu'il est entré en fonction en 1980, aucun mandat de solliciteur général n'autorisait les agents du gouvernement à s'introduire illicitement chez une personne afin d'installer des dispositifs d'écoute électronique. A-t-il changé également cet état de chose?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Le représentant, madame le Président, se trompe à ce sujet. Selon moi, un mandat autorisant l'installation d'un dispositif d'écoute électronique renferme également le droit d'entrer

illicitement chez quelqu'un. Ce point de vue a été appuyé par les légistes de la Couronne et . . .

M. Hnatyshyn: Ce n'est pas ce que le juge Spence a déclaré.

M. Kaplan: . . . par deux opinions juridiques de personnes de l'extérieur que j'ai obtenues à la suite de la publication du rapport de la Commission McDonald. Sauf erreur, il est impossible qu'un dispositif d'écoute électronique soit installé conformément à l'autorisation donnée par un solliciteur général en vertu de l'article 16 de la loi sur les secrets officiels. Le député prétend-il que lorsqu'il permettait l'installation de ce matériel d'écoute électronique, il demandait aux membres du service de sécurité d'obtenir une autre permission quant à la personne visée? C'est tout à fait ridicule.

* * *

● (1440)

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LES NÉGOCIATIONS RELATIVES À L'IMPORTATION DE VOITURES
DE FABRICATION JAPONAISE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, c'est au ministre d'État chargé du Commerce international que je m'adresse. L'entente facultative conclue avec les Japonais relativement à l'importation de voitures japonaises doit prendre fin à la fin du mois. Le ministre voudrait-il bien dire à la Chambre où en sont les négociations entre notre pays et le Japon concernant la restriction éventuelle du nombre de voitures japonaises importées au Canada? Lui qui est ministre depuis une dizaine de mois, pourrait-il nous dire exactement quels résultats il a obtenus jusqu'à présent et ce qu'il a accompli? Où en sont les négociations, et pourrait-il nous dire s'il obtiendra cette fois-ci plus qu'un accord temporaire?

L'hon. Gerald Regan (ministre d'État (Commerce international)): Pour répondre à la dernière partie de la question du député, madame le Président, je lui dirai que les hommages que l'on se rend à soi-même ne pèsent pas lourd.

Je lui signale que grâce à l'accord de six mois que nous avons signé avec le Japon, le nombre des voitures japonaises qui ont été importées au cours de cette période est bien inférieur, le député lui-même en conviendra, à celui des voitures japonaises qui avaient été importées au cours de la période correspondante l'année précédente. Je suppose que c'est déjà quelque chose.

Quant aux négociations en cours, je dirai au député que je cherche à signer d'ici au 1^{er} juillet avec le Japon un accord qui demeurerait en vigueur au moins jusqu'à la fin de l'année financière. Autrement dit, non pas seulement jusqu'au 1^{er} janvier, mais jusqu'au 31 mars, de façon qu'il expire en même temps que l'accord américano-japonais. Les Japonais ne pourraient pas alors faire durer les nouvelles négociations sous prétexte qu'ils doivent attendre d'avoir conclu au préalable un accord relativement au marché plus vaste des États-Unis. J'aimerais pouvoir le renseigner au sujet des négociations en cours d'ici le 1^{er} juillet. Si nous n'obtenons pas d'accord à ce sujet, nous devons songer à d'autres moyens.